



Séance du conseil municipal

Du 08 décembre 2022

Liste des délibérations examinées par le conseil municipal

Fonctionnement du Conseil Municipal

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 octobre 2022

Le procès-verbal du 18 octobre 2022 est adopté par 13 voix pour, 5 abstentions (1 non votant).

2. Compte rendu des délégations du conseil municipal au maire

Il est pris acte du compte rendu des délégations du conseil au maire à 15 prises d'acte.

Fonctionnement du Conseil Municipal

3. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Il est pris acte de l'installation de Monsieur Yann LE GALLO au sein du Conseil municipal.

4. Modification du tableau du conseil municipal

Il est pris acte de la modification du tableau du Conseil municipal, tel qu'annexé à la présente et dit qu'il sera transmis au représentant de l'Etat et qu'un double sera déposé en mairie.

Finances

5. Décision modificative

↳ **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 comme suit,

SECTION FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Chap 022 (Dépenses imprévues)		-37 000 €
Chap 011 (Charges à caractère général)	6288	-33 000 €
Chap 012 (Charges de personnel)		+ 70 000 €
Equilibre de la section fonctionnement		0 €

ADOPTÉ : 14 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

6. Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif

↳ **D'AUTORISER** Madame le Maire à engager, liquider et mandater, par anticipation, les dépenses d'investissement dans la limite d'un montant de 347 637.97 €, au titre de l'année 2023, avant le vote du budget primitif.

ADOPTÉ : 14 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions.

7. Tarifs municipaux 2023

Des augmentations sont proposées concernant les tarifs ALSH, restaurant scolaire et loyers des locatifs communaux. Les autres tarifs restent inchangés.

↳ **D'ADOPTER** les tarifs présentés à compter du 1^{er} janvier 2023

ADOPTÉ : 14 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions.

Enfance – Jeunesse

8. Convention Territoriale Globale 2023-2026 CAF

↳ **D'AUTORISER** Madame le Maire :

- à signer avec la CAF du Morbihan, la Convention Territoriale Globale dans sa version finalisée pour la période 2023-2026 ;
- à signer tout autre document s'y afférant.

ADOPTÉ à l'unanimité

Communication

9. Adoption logos Commune et Ecole Marcel Pagnol, ligne graphique site internet

↳ **DE VALIDER** les propositions de logos pour la commune et l'Ecole Marcel Pagnol, ainsi que la ligne graphique.

ADOPTÉ : 14 voix pour et 5 voix contre.

10. Dénomination de rues

↳ **DE VALIDER** les noms attribués aux voies communales figurant sur les plans :

- Rue des Agapanthes,
- Rue Arlie Blood.

↳ **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉ à l'unanimité

Affiché le : 09 décembre 2022